



Rupture conventionnelle de depart

Par **mumu**, le **28/11/2010** à **20:57**

Bonjour,rnrnje suis actuellement en maladie professionnelle depuis le 4.5.2010 et je vais passer en invalidité 2 catégorie . une fois en invalidité 2 catégorie puis je négocié mon départ et faire une rupture conventionnelle pour percevoir une prime de depart .si me mette inapt au travail quel est la différence rn rnmerci

Par **DSO**, le **29/11/2010** à **08:43**

Bonjour, rnLa meilleure solution est la déclaration d'inaptitude par la médecine du travail, car dans votre cas, vous percevrez en plus de l'indemnité de licenciement, le paiement d'une indemnité équivalente au préavis que vous ne pouvez pas effectuer.rnCordialement,rnDSO